

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Effacement des dettes de M. RUDE Éric - Budget EAU et ASSAINISSEMENT

Séance du 27 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février à vingt heures cinq, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt février deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RENAUD Jean-Xavier, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Membres absents excusés : M. CHAPUIS Gérard (représenté par M. ARGENTI Bernard), Mmes BARDON Fabienne (représentée par Mme TRAINI Marie), BOURDONCLE Annie (représentée par Mme ROSIER Nicole).

Membres absents : M. HARNAL Sébastien, Mmes CHENET Valérie, ROTARU Maria, THIBERT Monique.

Secrétaire de séance : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 20 présents, 3 pouvoirs.

Monsieur Le Maire, informe l'Assemblée de la transmission par la Trésorerie d'Hauteville-Lompnes, le 15 janvier 2018, de la notification du jugement du Tribunal d'Instance de BELLEY prononçant l'effacement des dettes datant de 2016 et 2017 de Monsieur RUDE Éric pour :

- le BUDGET EAU, dont le montant s'élève à la somme de 345,61 €.
- le BUDGET ASSAINISSEMENT, dont le montant s'élève à la somme de 296,09 €

Il propose de constater l'effacement de ces dettes qui concernent la facturation de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix POUR, 3 CONTRE (M. BLEIN Jean, Mmes MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly), 4 ABSTENTIONS (MM. FERRARI Jean, PESENTI Philippe, ZANI Guy, Mme MACHON Annie), les pouvoirs ne sont pas engagés,

- **ACCEPTE** l'effacement des dettes de Monsieur RUDE Éric qui concernent la facturation de l'eau et de l'assainissement, dont le montant s'élève à la somme de 345,61 € pour l'eau et 296,09 € pour l'assainissement.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI

